

# Charte de partenariat Classes Loire

**entre l'Etat,  
l'Etablissement Public Loire  
et l'Agence de l'eau  
Loire Bretagne**

## **Le contexte**

Le projet **Classes Loire** s'inscrit dans le Programme Interrégional Loire Grandeur Nature. En effet, la convention cadre signée le 21 décembre 2000 entre l'Etat, l'Etablissement Public Loire et l'agence de l'eau Loire-Bretagne fait explicitement référence à ce projet.

Par ailleurs, l'Etablissement Public Loire a été mandaté par ses collectivités membres pour « appuyer la mise en œuvre des classes Loire à l'échelle du bassin ».

Tout en représentant un concept nouveau, le projet s'appuie sur d'autres dispositifs de découverte du patrimoine naturel ou culturel du Ministère de l'Education Nationale comme les classes patrimoine, les ateliers de culture scientifique et technique, les classes à projets artistiques et culturels, les itinéraires de découverte...

## **Les objectifs**

Conformément aux termes de la convention cadre précitée, le projet vise à «faire adhérer, partager et découvrir aux plus jeunes les richesses du patrimoine naturel et culturel ligérien et leur faire prendre conscience de leur appartenance à un bassin hydrographique». Il s'agit donc plus particulièrement de :

- découvrir le patrimoine naturel, paysager et culturel dans ses dimensions ethnologique, artistique et littéraire, scientifique et technologique ;
- articuler l'approche du contexte local à la dimension du grand bassin à travers les échanges et la documentation pour développer une conscience ligérienne ;
- appliquer une démarche expérimentale permettant aux enfants et aux jeunes d'observer, d'émettre des hypothèses, de développer les acquis ;
- permettre dans la démarche de projet l'expression des représentations, le goût d'apprendre, de mettre en commun et de transmettre ;
- étayer le caractère transversal du projet en associant les sorties de terrain.

Afin d'être validés par les établissements scolaires, les projets labellisés **Classes Loire** doivent s'inscrire dans les projets pédagogiques existants, l'empilement de projets étant à éviter.

## **Le public concerné**

Le projet s'adresse aux élèves des grandes sections des écoles maternelles (à partir de 5 ans), des écoles élémentaires, des collèges et lycées situés sur le bassin de la Loire.

## **Le contenu du projet**

### **Le contenu pédagogique**

Il appartient à l'enseignant de définir, en liaison avec le chef d'établissement et en fonction des besoins et des attentes des élèves, le contenu pédagogique du projet.

Le dispositif réglementaire fixé par l'Education Nationale est à respecter. Il est également souhaitable qu'il ne soit pas dérogé au principe de gratuité pédagogique.

Le projet pédagogique développé à ce titre s'inscrit dans la durée (conduit au minimum sur un trimestre).

Il permet en effet de faire le lien avec différents enseignements, favorisant ainsi, notamment dans le secondaire, le travail en équipe des enseignants.

Une **Classe Loire** doit comporter deux approches complémentaires : l'une de découverte - connaissance de proximité - et l'autre d'ouverture et d'élargissement à l'ensemble ligérien.

Elle se distingue par son approche pluridisciplinaire et doit s'appuyer sur différentes thématiques telles que :

- o le fleuve dans son ensemble et dans le contexte propre au département : lit mineur, majeur, moyen ; notion de bassin versant ; mécanismes hydrographiques ;
- o des sites particulièrement adaptés à une approche pluridisciplinaire de la Loire ;
- o les ponts, écluses et canaux ;
- o la navigation d'hier et d'aujourd'hui ;
- o les interventions de l'homme aujourd'hui, l'électricité nucléaire, l'extraction de granulats...;
- o l'environnement : la flore et la faune dont migrateurs, les espaces naturels protégés, étude de l'écosystème rivière ;
- o le petit patrimoine : moulins à eau et à vent, tuileries, lavoirs, puits, échelles de crues et autres éléments du patrimoine fluvial...;
- o le paysage : lecture, expression artistique... ;
- o les aménagements pour la gestion de la ressource en eau ;
- o la prévention des risques naturels : le risque inondation, la mémoire du risque...;
- o la prévention des risques technologiques ;
- o la qualité de l'eau : les pollutions et leurs préventions ;
- o l'approche écocitoyenne : l'économie d'énergie et d'eau, les usages de l'eau...;
- o le développement local et le développement durable (prise en compte des facteurs économiques, écologiques et sociaux).

Ces projets peuvent être complétés par des activités de pleine nature.

### **Restitution des projets**

Le travail effectué par les élèves fera l'objet d'une restitution sous la forme choisie par le groupe élèves/enseignants : carnet de route, exposition, NTIC, restitution écrite...

Le versement d'une subvention publique est soumis à la transmission d'un bilan synthétique de l'opération.

### **Le territoire d'intervention**

Un projet **Classes Loire** doit comporter deux approches complémentaires : l'une de découverte – connaissance de proximité – et l'autre d'ouverture et d'élargissement à l'ensemble ligérien.

Le projet concerne tous les établissements du bassin de la Loire.

## **L'organisation matérielle**

La priorité n'est pas à l'itinérance. En revanche, les technologies de l'information et de la communication (internet par exemple) pourront être mises à profit pour créer ou compléter l'approche sur l'ensemble ligérien.

L'hypothèse d'une classe itinérante implique l'existence de structures d'accueil répondant à un certain nombre de critères de qualité.

### **Opérateurs et structures d'accueil**

#### **Sites d'accueil sur la journée**

Sont habilitées à recevoir des *Classes Loire* des structures disposant des aménagements nécessaires pour l'accueil de groupes (mise aux normes) et pouvant, le cas échéant, fournir des prestations pédagogiques (personnel qualifié, personnel permanent). Un contact préalable est établi par l'enseignant avec le responsable pédagogique.

#### **Opérateurs**

Les enseignants en charge du projet pédagogique peuvent avoir recours à des prestations pédagogiques proposées soit par les structures d'accueil, soit par des animateurs compétents sollicités à cet effet.

Exemples : Maisons de Loire.

Maison du Parc d'un Parc Naturel Régional (PNR).

Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE).

Musées (notamment ceux ayant mis en place un dispositif d'animations destiné au public scolaire).

Structures d'éducation à l'environnement agréées.

#### **Centres d'hébergement**

Ne sont pris en compte que des centres bénéficiant d'un double agrément Jeunesse et Sports et Education Nationale, à savoir ceux qui sont inscrits au répertoire départemental des structures d'accueil et d'hébergement. Le choix des centres s'effectue aussi en fonction de leur capacité d'hébergement.

## **Les ressources**

La réalisation du projet *Classes Loire* nécessite la mise à disposition d'outils pertinents (mallette pédagogique, outils multimédia, documentation...) et la participation d'un certain nombre de personnes ressources.

### **Outils préparatoires**

Mallette pédagogique.

Centre de ressources environnement et culture (Maisons de Loire, CPIE, écopôles, musées...).

Ressources documentaires et outils multimédia.

Sites Internet.

### **Ressources locales**

Structures d'accueil.

Sentiers de découverte.

Matériel audiovisuel ou multimédia.

## **Personnes ressources**

Agents des Directions Régionales de l'Environnement, Directions Régionales des Affaires Culturelles, Directions Régionales de la Jeunesse et des Sports et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseillers DRAC, Jeunesse et Sports..., Conseillers pédagogiques de l'Education Nationale, Responsables pédagogiques des structures d'accueil.

## **Les partenaires des Classes Loire**

### ***Partenaires du programme interrégional Loire Grandeur Nature***

Etat  
Etablissement Public Loire  
Agence de l'eau Loire-Bretagne

### ***Partenaires impliqués dans le projet en raison de leur compétence pédagogique ou technique***

Rectorats et Inspections académiques ; Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêts (pour les lycées agricoles)  
Directions Régionales de l'Environnement  
Directions Régionales des Affaires Culturelles

### ***Autres Partenaires institutionnels***

Régions  
Départements  
...

### ***Partenaires associatifs***

## **Financement**

Les projets **Classes Loire** sont susceptibles de recevoir des financements des différents partenaires, notamment de la part de l'Etablissement Public Loire. L'agence de l'eau Loire-Bretagne et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable y participent dans le cadre du dispositif «1000 défis pour ma planète».

Le versement d'une subvention publique est soumis à la transmission d'un bilan financier et pédagogique, une fois l'opération finalisée.

## **Choix des projets**

Un comité de pilotage comprenant au moins les représentants des signataires de la présente convention sera en charge de la sélection des projets et de la mise en œuvre de la présente charte.

Orléans, le 14 février 2005

en présence de Monsieur Serge LEPELTIER, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable

Le Ministre de l'Ecologie  
et du Développement Durable

Serge LEPELTIER

Le Préfet du Loiret  
Préfet de Région Centre  
Coordonnateur de bassin Loire Bretagne

André VIAU

Le Président  
de l'Etablissement Public Loire

Éric DOLIGÉ

Le Directeur  
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Noël MATHIEU